

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 19 juillet 2021 à 20 heures par vidéoconférence.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième-troisième~~ convocation

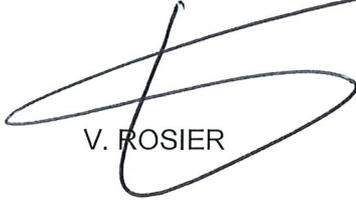
Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du 10 juin 2021
2. Interpellation citoyenne - M. Philippe BLEROT pour l'Asbl Covisart et le Comité N931
3. Permis unique SOTRAPLANT 752.4/03.21 - Demande de suppression de voirie - Décision
4. Règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire et accueil temps libre - à partir du 1er septembre 2021 - Tutelle - Information
5. Comptes annuels 2020 - Tutelle - Information
6. Modification budgétaire 1 - année 2021 - Tutelle - Information
7. Modification budgétaire 2 - année 2021 - Décision
8. Marché public de travaux - Transformation de mur rideau et châssis existants à la nouvelle maison communale d'Assesse - Approbation du mode de passation, des conditions et du montant estimé
9. Marché public de travaux - Office du Tourisme - Aménagements intérieurs - Approbation du mode de passation, des conditions et du montant estimé
10. Gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité - Appel à candidatures - Décision
11. Règlement-redevance pour la participation aux frais d'entrée à la piscine lors des cours de natation dans le cadre scolaire - Décision
12. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Compte 2020 - Approbation
13. Registre institutionnel - Rapport de rémunération 2021 - Exercice 2020 - Approbation
14. Enseignement - Appel à candidatures à une fonction de directeur de l'école communale d'Assesse - Décision
15. Enseignement - Appel à candidatures à une fonction de directeur de l'école communale de Courrière - Décision
16. Accueil extrascolaire - Programme CLE 2021-2026 - Approbation
17. Octroi des subventions aux diverses sociétés ou groupements de l'entité - Complément - Décision
18. Commission consultative communale de la sécurité routière - R.O.I. - Approbation
19. Forêt résiliente - Droit de tirage - Proposition du Département de la Nature et des Forêts - Approbation
20. Adhésion à la centrale d'achat de services postaux de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP)
21. Véhicule communal PEUGEOT PARTNER - Déclassement du véhicule et autorisation de vente - Décision
22. Ecopasseur - Rapport annuel 2020 - Information

La Directrice générale.

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Bourgmestre



V. ROSIER



J.L. MOSSERAY

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.